

Délibération n°250042

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jean-Pierre TORAN, Jennifer RENAUDIN Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Pascale KHAMNOUTHAY, Sabrina PAULET, Jérôme POMARAT

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jean-Marc NADAL (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI), Sophie GRIMAUD ESCORISA (pouvoir donné à Florence PORTRA), Michel CUPOLI

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 24/06/2025 Date d’Affichage : le 24/06/2025
Date de mise en ligne de la délibération : le 02/07/25

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 15	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL AU 1ER JUILLET 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération n°250018 du 7 avril 2025 portant création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet de 27.5/35^{ème} à compter du 1^{er} Juillet 2025,

VU l'avis favorable de la CNRACL pour un départ à la retraite possible à compter du 15 mai 2025 d'un agent occupant un poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe et sa demande de radiation des cadres,

VU l'arrêté du Maire en date du 19 mai 2025 portant radiation des cadres de cet agent à la date du 1^{er} juin 2025,

CONSIDERANT la réorganisation du service et le non remplacement de l'agent radié des effectifs au 1^{er} juin 2025 supprimant ainsi un poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe

Et après en avoir délibéré :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs adopté par délibération du 7 avril 2025, en supprimant un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe et en intégrant le poste d'Adjoint Administratif Territorial,
- **ADOpte** le tableau ci-après des effectifs complets de la commune :

A compter du 1^{ER} JUILLET 2025 :

FILIERE ADMINISTRATIVE	Nbre de postes	Temps de travail	Dont poste pourvu par contractuelle	Poste pourvu	Poste vacant
> Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1	1 à TC	NON	OUI	NON
> Adjoint Administratif Territorial	3	1 à TNC 29.5/35 ^{me} 1 à TNC 24/35 ^{ème} 1 à TNC 27.5/35 ^{ème}	NON	OUI OUI OUI	NON NON NON

FILIERE TECHNIQUE					
➤ Ingénieur Principal occupant la fonction de Secrétaire Générale	1	1 à TC	NON	OUI	NON
➤ Agent de Maîtrise Principal	1	1 à TC	NON	OUI	NON
➤ Adjoint Technique Principal 1ère Classe	3	3 à TC	NON	OUI	NON
➤ Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	4	3 à TC 1 à TNC 28/35	OUI pour 1 poste à TC Pourvu à compter du 1/03/2025 article L 332 -8-2	OUI	NON
➤ Adjoint Technique Territorial	4	2 à TC 2 à TNC 7.5/35 ^{ème}	OUI pour les 2 postes à TNC 7.5/35 ^{ème} Pourvu à compter du 01/09/2024 article L 332-8-5	OUI	NON
FILIERE SOCIALE					
➤ Agent Spécialisé Principal 2ème Classe des écoles maternelles	2	1 à TC 1 à TNC 27/35 ^{ème}	NON	OUI	NON

PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs du personnel communal sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

*Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 30 juin 2025*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**Le Maire,
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,
Agnès BRU**

Br